

DÉCLARATION DE TULÉAR POUR UNE GRANDE NATION OCÉANIQUE

Acte du Colloque International sur “Semaine des Océans”: De la Science des Océans à l’Economie Bleue: Bâtir la transition durable

Tuléar, le 05 juin 2026

DÉCLARATION SOLENNELLE

Réunis à Tuléar à l’occasion du Colloque International : « De la Science des Océans à l’Economie Bleue : Bâtir la transition durable », les représentants de l’État, des institutions scientifiques, de la société civile et des partenaires techniques et financiers réaffirment que Madagascar est une nation océanique dont l’avenir, la souveraineté et la prospérité sont indissociables de l’océan.

Considérant que Madagascar est avant tout une nation océanique disposant d’un espace maritime d’importance stratégique pour son développement, sa sécurité, son identité et sa prospérité ;

Considérant l’urgence écologique, économique et géopolitique à laquelle fait face notre espace maritime, nous appelons à une mobilisation nationale autour des engagements suivants :

Déclarons solennellement les engagements suivants :

PREMIÈREMENT, promouvoir l’intégration explicite de l’océan et de la gouvernance maritime dans les fondements constitutionnels de la République afin de consacrer la vocation océanique de Madagascar et reconnaître pleinement la mer comme pilier stratégique du développement national.

DEUXIÈMEMENT, instaurer une véritable culture océanique nationale à travers l’éducation à tous les niveaux, la recherche, la communication et la conscientisation citoyenne. Nous affirmons que l’espace maritime constitue une composante essentielle du territoire national et que chaque Malagasy doit se reconnaître comme acteur de sa préservation et de sa valorisation. Le message fondateur à inculquer à chaque citoyen malagasy est le suivant : **l’océan est une terre, non une simple étendue d’eau**. Quand nous parlons des frontières de Madagascar, c’est la limite de notre Zone Économique Exclusive qui définit notre pays - non les seules rives terrestres

TROISIÈMEMENT, faire de la mise en œuvre du Plan Biodiversité 30x30 une priorité nationale et mobiliser l'ensemble des acteurs afin de garantir la conservation durable des écosystèmes marins et côtiers dont dépend le bien-être des générations présentes et futures

QUATRIÈMEMENT, accélérer l'officialisation et de la ligne de base de Madagascar, socle juridique indispensable à la délimitation des espaces maritimes nationaux et à l'exercice effectif de nos droits souverains.

CINQUIÈMEMENT, soutenir avec la plus grande urgence les démarches relatives à l'extension du plateau continental de Madagascar conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, afin de préserver les droits souverains de l'État sur les ressources du plateau continental et d'éviter toute perte d'opportunité stratégique liée aux échéances internationales en cours du 04 Août 2026

SIXIÈMEMENT, poursuivre avec détermination les efforts diplomatiques, scientifiques et juridiques visant à faire valoir les droits souverains de Madagascar sur les Nosy Malagasy dans l'Océan Indien.

Nous appelons l'ensemble des institutions de la République, des collectivités territoriales, des communautés, des chercheurs, des opérateurs économiques et des partenaires internationaux à unir leurs efforts pour faire de Madagascar une grande nation océanique, forte de sa souveraineté, de sa biodiversité et de son ambition.

ACTE DU COLLOQUE – ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2026-2030

AXE I – Refondation de la gouvernance océanique nationale

- Intégrer la dimension océanique dans les textes fondamentaux de l'État.
- Mettre en place un cadre national de coordination de la gouvernance maritime.
- Assurer la cohérence des politiques publiques liées à l'océan.
- Faire de l'océan un pilier transversal de la planification nationale.

AXE II – Souveraineté maritime et intégrité territoriale

- Finaliser l'officialisation de la ligne de base maritime.
- Renforcer les capacités nationales en droit de la mer et diplomatie maritime.
- Appuyer le processus d'extension du plateau continental.
- Mobiliser les expertises nécessaires relatives aux Nosy Malagasy.
- Développer les capacités nationales de surveillance et de contrôle maritime.

AXE III – Biodiversité marine et objectif 30x30

- Considérer le 30x30 comme un plan national de gestion de l'espace maritime.
- Accroître le financement durable des aires marines protégées et LMMA.
- Renforcer la restauration des écosystèmes côtiers.
- Développer des indicateurs mesurables pour les 1 000 prochains jours menant à 2030.

AXE IV – Culture océanique, éducation et citoyenneté

- Intégrer l'éducation à l'océan dans les programmes scolaires.
- Développer des contenus pédagogiques adaptés à tous les niveaux.
- Promouvoir une communication nationale autour de l'identité océanique de Madagascar.
- Renforcer les partenariats entre institutions éducatives et scientifiques.

AXE V – Science, recherche et aide à la décision

- Faire de la recherche un instrument de souveraineté.
- Renforcer les systèmes nationaux de données marines.
- Développer les infrastructures de recherche océanographique.
- Améliorer l'interface science-politique pour la prise de décision.

AXE VI – Économie bleue durable et inclusive

- Promouvoir les investissements compatibles avec la durabilité des écosystèmes.
- Valoriser les ressources marines au bénéfice des populations.
- Développer les filières innovantes de l'économie bleue.
- Renforcer l'inclusion des femmes et des jeunes dans la gouvernance et les filières maritimes.

DISPOSITIONS FINALES

Le présent Acte constitue une référence stratégique issue du Colloque International sur l'Océan et la Gouvernance Maritime de Madagascar. Les institutions concernées sont invitées à examiner les recommandations, à les traduire en plans d'actions opérationnels et à assurer un suivi régulier de leur mise en œuvre.